

La **FCPE du Calvados** souhaite adresser un message de soutien et de solidarité au **Planning familial du Calvados**. Nous sommes profondément préoccupés par la décision de la CAF du Calvados de ne plus soutenir financièrement les projets du planning familial. Petit à petit, et depuis 2023, la CAF Calvados a suspendu les aides financières octroyées jusqu'alors au Planning familial (subventions de fonctionnement, aides financières aux projets). Ces suppressions fragilisent la capacité à maintenir des actions de base.

Un service essentiel est menacé. Le Planning Familial du Calvados joue un rôle crucial : les permanences d'écoute et d'accompagnement portent sur des sujets essentiels — contraception, IVG, violences, violences intrafamiliales, sexualité. En 2024 environ **2 000 entretiens ont été réalisés**.

Des raisons floues. La CAF a justifié ce retrait en invoquant un « non-respect du principe de neutralité / laïcité », sans développer plus. Nous sommes en droit de nous poser des questions sur ces réelles motivations.

Un contexte politique troublant. Comme l'a relevé Arthur Delaporte, député du Calvados, ce retrait s'inscrit dans un contexte plus large de fragilisation des associations de santé sexuelle et reproductive. La pression exercée par la CAF du Calvados sur des associations, par le rappel du « principe de neutralité », a été mise en lumière dans des enquêtes journalistiques. La CAF du Calvados ne devrait-elle pas faire preuve de plus d'honnêteté envers les associations et détailler ce qu'elle entend par « principe de neutralité » ?